

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 6 mai 2011	Conseillers en exercice	Présent(es)	Excusés	Absent	Pouvoirs
	22	15	7	M. POTIRON C. OGER B. AUDUSSEAU R. SCELO O. MAQUAIRE M. GUEDON G. PETITEAU	/

I – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2011

Adopté à l'unanimité.

II - PERSONNEL

A) – CRÉATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

Un agent des services techniques au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe, peut prétendre, du fait de son ancienneté, à un avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

Son avancement a été proposé à la Commission administrative paritaire qui a émis un avis favorable.

L'incidence financière annuelle est de **1 340 €**.

Il est proposé au Conseil municipal de créer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe avec effet du 1er juillet 2011.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, la proposition.

PRECISE que le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe sera supprimé à cette même date.

B) – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE

Monsieur le maire indique qu'il a proposé un agent des services techniques au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, à la promotion interne au grade d'Agent de Maîtrise.

L'intéressé garde le même indice terminal, les échelles indiciaires des deux grades étant identiques.

En revanche, son déroulement de carrière était définitivement bloqué, alors qu'avec le nouveau grade, il pourra prétendre à un avancement au grade d'Agent de Maîtrise Principal.

Son avancement a été présenté à la Commission Administrative paritaire, qui a émis un avis favorable.

Il est proposé au conseil municipal de créer le poste d'Agent de Maîtrise, avec effet du 1^{er} juillet 2011.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité, la proposition.

PRECISE que le poste actuel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sera supprimé à cette même date.

III – VIREMENTS DE CRÉDITS

➤ Afin de pouvoir régulariser le trop-versé de cotisations par un agent, suite à un changement de régime de retraite, il n'y a pas suffisamment de crédits au compte d'imputation.

Il est proposé le transfert de crédits suivant :

- Compte **678** = autres charges exceptionnelles : **+ 157**
- Compte **6411** = personnel Titulaire : **- 157**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le transfert de crédits proposé.

➤ Au budget primitif, le montant de l'excédent 2010 en section investissement a été indiqué sans les centimes. Cela va générer une difficulté en fin d'exercice.

Pour résoudre le problème, il est proposé le transfert de crédits suivant :

- Compte **R001** = Solde d'exécution positif reporté : **+ 0,97**
- Compte **10223** = TLE : **- 0,97**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, la proposition de transfert de crédits.

IV – CESSIONS DE DÉLAISSÉS

La Commune a été saisie de demandes d'achat de délaissés de terrains, à plusieurs reprises. Compte tenu des dossiers en cours et non aboutis, il n'a pas été donné à ce jour de suites officielles à ces différents dossiers.

Afin de ne pas prolonger plus longtemps les délais, il est proposé au Conseil, de lancer les opérations de transfert pour les dossiers qui le permettent.

Ces cessions vont nécessiter une enquête publique.
Cette dépense communale sera d'environ 500 €.
Les bornages sont déjà effectués.

Suite à la question d'un conseiller, il est rappelé que toutes ces ventes ont été décidées dans leur principe par un précédent Conseil Municipal. Le prix de 3,05€ HT le m² avait été retenu, plus les frais induits.

Ces conditions ont été acceptées par les différents acquéreurs.

A – 22, rue des Hameaux

Suite à un problème d'implantation de la maison, une modification de la ZAC a été opérée. La rétrocession des voies et espaces verts a été effectuée, il convient désormais de céder à Mr et Mme MENARD, la parcelle initialement prévue dans la cadre de la modification de la ZAC afin que l'implantation de la maison soit correcte par rapport à l'emprise publique.

Prix de la vente ➤ 41m² X 3,05€ = 125,05€



B – 10, rue du Bas-St-léger

Lors de la succession, suite à un décès, il est apparu que l'extrémité du chemin intégré dans la propriété privée depuis une cinquantaine d'années, appartient à la Commune.

Une demande de régularisation a été effectuée par les propriétaires, M GOISLOT et Mme AUGER.

Prix de la vente ➡ 26m² X 3,05€ = 79,30€



C – 13, Impasse de l'étang

Cette cession concerne une bande de terrain difficile d'accès pour l'entretien et ne présentant pas d'intérêt.

On y retrouvait régulièrement, papiers, détritrus

La rétrocession des voies et espaces verts de la ZAC des Hameaux étant effectuée, il peut être donné suite à cette vente à M et Mme BAUDIN.

Prix de la vente ➡ 213m² X 3,05€ = 649,65€



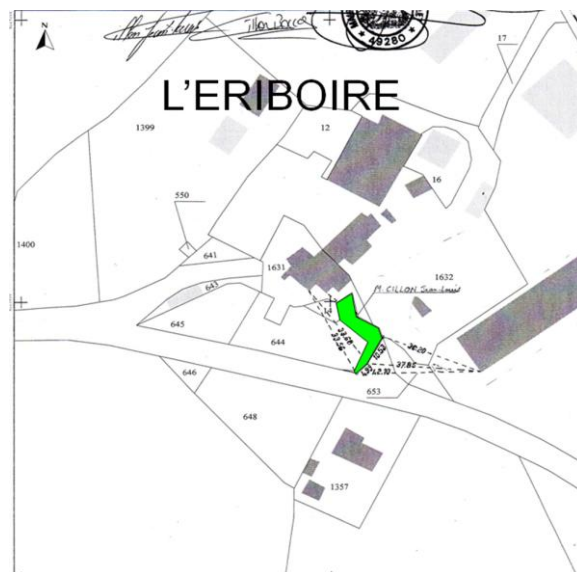
D – L'Eriboire

Tout récemment, une demande a été formulée par M et Mme CILLON domiciliés à L'Eriboire.

Ces personnes souhaitent acquérir un délaissé de chemin inclus dans leur propriété. Aucun entretien n'a été effectué sur cette extrémité de chemin depuis de nombreuses années. Cette cession permettrait de mettre fin à une situation désagréable pour le voisinage.

Il n'est par ailleurs, utilisé par quiconque. Du fait de la situation de ce terrain dans les écarts, la Municipalité propose une cession au prix de 2,00 € HT le m² plus les frais induits.

Prix de la vente ➡ 137m² X 2.00€ = 274.00€



Le Conseil municipal :

- **ADOpte**, à l'unanimité, les cessions proposées et leurs conditions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux différentes démarches administratives.

E - ZAC Des Audouins

Sèvre Loire Habitat a réalisé une opération de construction de logements locatifs. Lors de la création de la ZAC, la convention Prévoyait la rétrocession des voies et espaces Verts.

Il convient désormais de donner une suite.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE, à l'unanimité, cette rétrocession**
- **CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les procédures administratives.**



IV – TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

A – RESTAURANT SCOLAIRE

La Commission propose une augmentation de 1.5% du prix du repas pour la prochaine année scolaire.

- Le repas enfant passerait de 3.15 € à 3.20 € (*ce qui représente une augmentation moyenne de la dépense annuelle de 7.20 €, pour un enfant déjeunant chaque jour*)

Le Conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité cette proposition.

- Le repas adulte passerait de 5.90 € à 6.00 €.

Le prix de revient du repas étant de 6.37 € en 2009/2010, **le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, de porter le prix du repas adulte à 6.50 €.**

B – A.E.L.A. – ACCUEIL DE LOISIRS

Il est proposé d'appliquer la même hausse de 1.5% pour le tarif des repas servis l'été. Ainsi le prix passerait de 3,60€ à 3,65€.

Le Conseil municipal ACCEPTE, à l'unanimité, cette proposition.

V – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

A) – CADRE DE VIE

L'entreprise BOUCHET va effectuer les travaux d'entretien de voirie en Juillet.

B) – VIE SOCIALE – RESTAURANT SCOLAIRE

- Ce service accueille un stagiaire en ce moment
- Portes Ouvertes : cette animation était initialement prévue en septembre, mais le Foyer n'est pas libre le samedi, ni en octobre. AFFAIRE A SUIVRE.

C) – VIE ASSOCIATIVE

- Week-end culturel : la date de la fête de l'été était envisagée. Un point a été fait avec le Comité des fêtes et cette date semble convenir. La 1^{ère} édition aura lieu en 2012, le délai étant insuffisant en 2011 pour organiser cette fête.
- Enveloppe formation : la Commission repousse au 30 novembre la date limite pour recevoir les demandes des associations.
- Salle des fêtes : visite d'une salle le 21 Mai.

D) – DÉVELOPPEMENT DURABLE

Jean-Robert TIGNON attire l'attention de l'Assemblée sur la sécheresse.

La situation est plutôt celle d'une fin juillet et non avril.

Le Conseil municipal est conscient qu'il va falloir au niveau de la Commune anticiper et réfléchir à des solutions.

E) – COMMUNICATION

- M. USUREAU, Adjoint, demande aux membres du Conseil, les articles pour le prochain bulletin municipal.
- Le C.M.E. : rencontre des CME et des CMJ de la Communauté d'Agglomération le 14 mai.
- Le ramassage de papiers et détritiques dans les espaces publics par les élèves, va être reconduit dans les semaines à venir.

VI - DIVERS

A) - AUTORISATION DE DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Dans le cadre de sa politique « Personnes âgées », la CAC va réaliser un foyer pour personnes âgées et une galerie pour relier les 10 logements existants ainsi que les 5 nouveaux à ce bâtiment.

La commune fournit le terrain et Sèvre Loire Habitat est le maître d'œuvre de l'opération.

Ainsi S.L.H. va déposer un permis de construire pour l'ensemble.

La livraison est prévue au cours du 1^{er} 1 semestre 2012.

Il convient d'autoriser la construction des 5 logements, de la galerie et du foyer, sur les parcelles AH 124 et 126.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, ces constructions sur les parcelles AH 124 et 126.

B) - POINT SUR LA RÉOUVERTURE DE L'ESPACE JEUNES

La demande de réouverture de l'espace jeunes dans les anciens locaux de la halte garderie rue des Dames, avait été étudiée au cours de la séance du 7 mai 2010.

En effet une rencontre avait eu lieu avec les responsables du Centre Social Intercommunal OCSIGENE qui avaient formulé leur demande d'investir le local de l'ancienne Halte-garderie et réaménager l'espace jeunes pour **DEVELOPPER** un projet d'animation intergénérationnel et **CRÉER** dans le CSI des lieux de rencontres alternatifs.

Le Conseil avait pris les décisions suivantes :

- de proposer au C.S.I une expérience de fonctionnement sur une période d'une année.
- de ne pas modifier, pendant ce temps d'essai, la convention de mise à disposition des locaux avec la C.A.C.
- que la participation financière de la commune se limitera à l'enveloppe versée dans le cadre de la subvention annuelle habituelle.

Il convient aujourd'hui de décider de la reconduction de la mise à disposition.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE de reconduire la mise à disposition des locaux rue des dames pour l'espace jeunes, dans l'attente de l'acceptation par la CAC, de la prise en charge des 2 pièces de l'ancien espace jeunes.**
- **DEMANDE au Centre Social Intercommunal d'interroger la CAC aux fins de savoir si cette instance accepte d'étendre la convention relative aux locaux, aux deux pièces de l'ancien espace jeunes.**

C) – CONTRAT DE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Général, dans le cadre du Contrat de Territoire Départemental, a attribué à la Communauté d'Agglomération du Choletais, une enveloppe de 400 000 € répartie entre toutes les communes, soit la somme de 28 571.40 € par commune.

En contrepartie, les communes doivent choisir un projet d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'inscrire le projet d'aménagement de la rue des Mauges
- de charger Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de M&L, via la Communauté d'Agglomération du Choletais, chef de file du Contrat de Territoire Départemental.

Le Conseil municipal ADOPTE, à l'unanimité, la proposition.

MAI 2011

- **Lundi 9** : Commission COMMUNICATION
- **Mardi 10** : Commission INTERCOMMUNALITE
18h15
- **Samedi 14** : Rencontre CME/CMJ de la CAC
9H45 – 13h
- **Lundi 16** :
 - Conseil CAC
 - Commission DEVELOPPEMENT DURABLE
- **Mercredi 18** : Commission VIE SOCIALE – 20h30
- **Jeudi 19** : Commission VIE ASSOCIATIVE
- **Vendredi 20** : Soirée départ retraite Alain
BESNARD – 18h
- **Mardi 31** : Conseil Municipal des Enfants – 18h00

JUIN 2011

- **Lundi 6** :
 - Bureau CAC
 - Commission CADRE DE VIE
- **Mardi 7** : Commission Extra-municipale
restaurant scolaire 20h30
- **Vendredi 10** : Conseil Municipal – 20h
- **Mardi 14** : Commission COMMUNICATION
- **Mercredi 15** :
 - Commission INTERCOMMUNALITE - 18H15
 - Commission VIE SOCIALE – 20H30
- **Jeudi 16** : réunion des plannings – 20h
- **Lundi 20** :
 - Conseil CAC
 - Commission DEVELOPPEMENT DURABLE
- **Jeudi 23** : Commission VIE ASSOCIATIVE